

millions de dollars seront engagés très vite et, comme nous l'avons démontré deux fois à la Chambre, nous verrons alors à ce qu'une recommandation soit faite en vue de regarnir le Fonds encore une fois.

J'ai été très heureux d'entendre le député de Kings employer l'expression « combler une lacune », car je pense avoir été le premier à m'en servir. A titre de ministre comptable, j'ai eu pour principe de faire en sorte que l'Office d'expansion économique de la région atlantique ne soit jamais autorisé à dépenser un seul cent pouvant provenir d'un autre organisme. On a parlé d'un milliard de dollars à dépenser sur une période de 10 ans. Certes, cela n'a jamais été considéré comme le montant des octrois de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, qui devait comprendre toutes les dépenses, comme, par exemple, le coût d'une chaussée jusqu'à l'île du Prince-Édouard. Je pourrais dire que le gouvernement fédéral a encore engagé 30 millions pour l'aménagement de routes secondaires dans les provinces de l'Atlantique, sous la surveillance directe de l'Office, mais pas avec ses fonds. Cela s'est fait depuis l'engagement des 100 millions et avant l'addition de 50 millions.

Même de nos jours, alors que nous envisageons des sommes aussi renversantes, ce montant représente une dépense considérable. Je ne puis partager sans réserves l'avis du député de Kings, soit que nous n'en voyons pas encore les avantages. Il est vrai que certaines des entreprises subventionnées grâce aux fonds arrivent à peine au stade où elles feront un apport appréciable à l'économie des provinces de l'Atlantique, mais j'ai la ferme conviction qu'en améliorant le transport et en rendant l'énergie moins coûteuse et plus accessible et, grâce aux bénéfices réalisés par les emplacements industriels que l'Office a créés avec tant de sagesse dans toutes les provinces de l'Atlantique, nous obtiendrons d'excellents résultats d'ici trois ou quatre ans.

Je résiste à la tentation de dire que nous devrions tous réexaminer la question du transport, qui, bien qu'elle soit un inconvénient à certains égards, devient rapidement un atout, parce que toute l'orientation du trafic international commence à changer et, chose assez curieuse, c'est la voie maritime du Saint-Laurent qui change le plus à cause des transbordements plus nombreux qu'elle présente. Je prédis, avec une assez grande confiance, que les ports des provinces de l'Atlantique—non seulement les ports d'Halifax et de Saint-Jean—feront l'objet d'une expansion considérable comme emplacements industriels, justement parce qu'ils jouiront à notre époque de l'aéronautique et en notre ère de

[L'hon. M. Pickersgill.]

navires monstres, d'avantages qu'ils n'ont pas connus depuis longtemps.

Cependant, c'est un sujet fort étendu qui ne se rapporte pas directement à la résolution. Je voudrais terminer en remerciant tous les honorables députés qui ont pris la parole de leur façon réaliste d'envisager la résolution.

**L'hon. M. MacLean:** Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de parler, mais je constate que le ministre des Transports ne veut pas susciter de controverse et je crois que s'il cherchait vraiment à atteindre son but, il devrait cesser de s'imaginer qu'il parle avec bon sens sous certains rapports. Je veux parler de ce qu'il a dit au sujet du montant du Fonds. C'est vrai qu'il s'agit d'une méthode de financement, mais ce n'est pas tenir compte des faits de dire que faute de recourir à cette méthode, l'Office n'avait pas de fonds. Avec cette sorte de logique, le ministre n'aurait pas de ministère à diriger, puisque son ministère n'a certainement pas de fonds; les crédits doivent lui être accordés chaque année. Il n'y a pas de grave obstacle à ce qu'un organisme relevant du gouvernement soit administré de la même façon; cela était d'ailleurs prévu lors de l'institution de l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

• (4.40 p.m.)

On pourrait soutenir que la méthode actuelle peut constituer une amélioration. Je ne le contesterai pas, mais il ne s'agit pas d'une chose parfaitement bonne en remplaçant une tout à fait mauvaise, ou au moins tout à fait inefficace, comme le ministre en a, peut-être involontairement, donné l'impression. Il s'est peut-être exprimé ainsi parce que cela a souvent été la façon de le faire pour des fins politiques.

Ceci dit, je tiens à rectifier l'impression qu'ont pu donner, par inadvertance, plusieurs porte-parole des divers partis au sujet de la situation économique peu satisfaisante des provinces atlantiques, par rapport au reste du Canada. Je ne veux pas dire qu'il ne fait pas bon vivre dans les provinces atlantiques ou qu'elles n'offrent pas beaucoup de perspectives pour l'avenir. Ce n'est pas mon avis.

Ce qui est plus grave, c'est de supposer tout naturellement que les inconvénients économiques actuels des provinces atlantiques sont tous des cas de force majeure et qui échappent donc à la volonté de l'homme. C'est l'homme qui est la cause de bon nombre de nos désavantages. Nous en avons souffert parce que, à plusieurs reprises, nous avons préféré nos avantages personnels et immédiats au bien de l'ensemble du pays. Bon nombre des difficultés économiques avec lesquelles les provinces Maritimes sont aux pri-